

# **SYCOMORE SOCIAL IMPACT**

Rapport annuel au 30 Juin 2023

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

## Sommaire

### Rapport de gestion

Orientation des placements.....	3
Politique d'investissement .....	10
Certification .....	29

### Comptes annuels

Bilan actif.....	33
Bilan passif.....	34
Hors-bilan .....	35
Compte de résultat.....	36

### Comptes annuels - Annexe

Règles et méthodes comptables .....	37
Evolution de l'actif net.....	39
Complément d'information 1.....	40
Complément d'information 2.....	41
Ventilation par nature des créances et dettes .....	43
Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument .....	44
Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	45
Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	46
Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan .....	47
Affectation des résultats .....	48
Résultat et autres éléments.....	58
Inventaire.....	63

## ORIENTATION

## IDENTIFICATION

### CLASSIFICATION

Actions des pays de la zone euro.

### OBJECTIF DE GESTION

Le FCP, classé « actions des pays de la zone euro », vise à réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans et selon un processus d'investissement socialement responsable.

L'objectif du FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) en privilégiant les entreprises qui offrent des solutions aux grands défis sociétaux mondiaux et intègrent cette recherche d'impact positif dans leur stratégie pour délivrer une croissance rentable et durable. Cet objectif extra financier est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le FCP ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société mais que le FCP cherche à sélectionner et à investir dans les entreprises qui répondent aux critères précis définis dans la stratégie d'investissement.

La société de gestion s'engage à surperformer l'indice de référence des indicateurs ESG pertinents suivant:

- Contribution sociétale des produits et services
- Net Environment Contribution

D'autres indicateurs, précisés dans le code de transparence, sont publiés annuellement pour suivre les performances du fonds sur l'environnement, la gouvernance et les droits humains.

Les investissements sous-jacents à ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### INDICATEUR DE REFERENCE

DJ Euro Stoxx Total Return, dividendes réinvestis. Lancé le 31 décembre 1991, cet indice mesure l'évolution des valeurs cotées dans les pays de la zone euro. Il compte environ 300 valeurs et utilise comme référence le flottant de chaque valeur afin de déterminer son poids dans l'indice. L'administrateur de l'indice de référence Euro Stoxx Total return est Stoxx et est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur cet indice sont accessibles à l'adresse <https://www.stoxx.com/indices>.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin, Sycomore Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de références utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Description des stratégies utilisées :

Le FCP investit au minimum 75% de son actif net en actions éligibles au PEA, dont au moins 70% d'actions issues des pays de la zone euro. La sélection des investissements est basée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises. Il vise à identifier des sociétés répondant à une contrainte de qualité (appréciée à travers l'analyse de l'équipe dirigeante, de la pérennité du modèle économique et de la cohérence de la structure financière) et à une contrainte de prix (appréciée à travers le différentiel entre la valeur intrinsèque calculée par l'équipe de gestion et la valeur de marché). L'investissement en actions des pays membres de l'Union Européenne pourra être concentré sur un nombre limité de valeurs, qui ne pourra toutefois pas être inférieur à 20 (vingt).

## SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Le portefeuille est composé de sociétés de croissance visible, qui bénéficient de tendances séculaires ou de projets de croissance spécifiques qui les rendent moins sensibles que l'ensemble du marché aux cycles économiques. La sélection de ces valeurs s'opère sans contraintes sectorielles, mais dans le respect des contraintes géographiques suivantes :

- un minimum de 70% de l'actif net sera employé dans des valeurs issues des pays de la zone euro ;
- les valeurs hors zone Euro représenteront à tout moment au plus 10% de l'actif net du FCP.

L'analyse ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement, menée selon notre méthodologie propriétaire d'analyse et de notation « SPICE ».

« SPICE » est l'acronyme anglophone de notre méthodologie d'analyse globale, financière et extra-financière, représentée dans le schéma ci-dessous (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment). Elle vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre toutes ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'un partage équitable de la valeur entre les parties prenantes est un facteur important de développement d'une entreprise.



A titre d'exemples, sont ainsi retenus comme critères d'analyse extra-financière :

\* **Society & Suppliers – Société et fournisseurs** : contribution sociétale des activités, comportement citoyen (éthique, respect des droits humains, fiscalité responsable ...), maîtrise de la chaîne de sous-traitance et équilibre des relations fournisseurs ...

L'évaluation de l'alignement des activités de l'entreprise avec les grands enjeux sociétaux repose sur une métrique propriétaire spécifique dite « Contribution Sociétale des activités », qui évalue la contribution de l'entreprise à travers son modèle économique, plus précisément à travers les produits et services et les emplois qu'il génère. Les grands enjeux sociétaux ont été synthétisés en quatre piliers : Accès & Inclusion, Santé & Sécurité, Progrès économique & humain et Emploi ;

Le calcul vise à déterminer la contribution des activités aux transitions sociétales, selon une échelle de notation de -100% à +100%. La Contribution Sociétale des activités est la somme des contributions positives et/ou négatives des produits et services d'une entreprise à 3 piliers (Accès & Inclusion, Santé & Sécurité, Progrès économique & humain) et de sa contribution sociétale à travers l'Emploi, évaluée à l'aide de la métrique The Good Jobs Rating.

\* **People – Collaborateurs** : épanouissement au travail, formation, santé et sécurité, absentéisme, turnover, culture d'entreprise et valeurs, pilotage des restructurations, évaluation du climat social, équité salariale, diversité ...

\* **Investors – Investisseurs** : solidité du modèle économique, positionnement concurrentiel, leviers de croissance, gouvernance, stratégie, prise en compte de l'intérêt des différentes parties prenantes de l'entreprise, qualité de la communication financière ...

\* **Clients** : positionnement de marché, modes de distribution, relations clients, digitalisation, droits numériques et protection des données, sécurité des produits ...

\* **Environment** : niveau d'intégration des enjeux environnementaux dans la vision des dirigeants, la stratégie et la culture d'entreprise, performances environnementales des sites et opérations, évaluation du risque de transition, exposition aux risques environnementaux physiques à moyen et long termes...

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

L'évaluation du risque de transition repose sur une métrique propriétaire spécifique dite « NEC », acronyme de « Net Environment Contribution ». Le calcul de la NEC d'une société vise à déterminer la contribution de ses activités à la transition écologique, selon une échelle de notation de -100% à +100% déterminée par l'impact plus ou moins négatif ou positif des activités sur l'environnement. Elle suit une approche en Analyse de Cycle de Vie intégrant amont (chaîne d'approvisionnement) et aval (utilisation des produits et services).

Notre méthodologie SPICE contribue par ailleurs aux Objectifs de Développement Durable (ODDs) définis par l'ONU. Au sein du pilier People, notre approche d'évaluation du capital humain en entreprise se réfère explicitement aux ODDs 3, 4, 5, 8 et 10 portant sur des enjeux sociaux tels que la santé, l'apprentissage tout au long de la vie, l'égalité des sexes, le plein emploi, le travail décent et la réduction des inégalités. Au sein du pilier Society & Suppliers, l'évaluation de la contribution sociétale est définie à partir des ODDs sociétaux. Au sein du pilier Environment, l'évaluation de la contribution environnementale nette (« NEC ») analyse les impacts positifs et négatifs des entreprises et de leurs produits et services sur 5 enjeux (climat, biodiversité, eau, déchets/ressources et qualité de l'air) directement liés aux ODDs environnementaux 2, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15. Le fonds s'engage par ailleurs à rendre des comptes annuellement sur l'exposition des entreprises en portefeuille aux ODDs.

L'application de cette méthodologie conduit à l'attribution d'une note SPICE comprise entre 1 et 5 (5 étant la note la plus élevée). Cette notation impacte la prime de risque des entreprises et donc leur objectif de cours cible qui résultent des valorisations effectuées par notre équipe d'analyste-gérant. L'analyse SPICE concerne en permanence au moins 90% de l'actif net du FCP (sont exclues les liquidités). Par ailleurs, l'univers d'investissement du FCP est construit en suivant des critères spécifiques issus de SPICE. Les émetteurs doivent ainsi passer avec succès trois filtres successifs pour intégrer l'univers d'investissement éligible du FCP :

◆ **Un filtre d'exclusion des principaux risques ESG** : il a pour objectif d'exclure les entreprises les plus à risque du point de vue du développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières insuffisantes susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si (i) elle est impliquée dans des activités identifiées dans notre politique d'exclusion pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou (ii) si sa note SPICE est strictement inférieure à 3, correspondant selon notre analyse aux entreprises les plus risquées en matière de développement durable.

◆ **Un filtre d'exclusion des pratiques sociétales controversées**: les entreprises dont la note de Comportement Citoyen est strictement inférieure à 2.5/5. La note de Comportement Citoyen est attribuée sur la base des sept critères qualitatifs suivants : Mission à impact sociétal positif, Droits humains, Influence & proactivité, Ethique des affaires, Fiscalité responsable, Dons & mécénat, et Communauté locales.

La note Comportement Citoyen est attribuée sur la base des politiques, objectifs et résultats des entreprises sur ces sujets. Elle intègre également les controverses portant sur des sujets sociétaux, qui font l'objet d'une veille quotidienne et permettent d'identifier d'éventuels écarts entre les déclarations et les actes de l'entreprise, des fragilités ou des risques nouveaux. Chaque controverse est notée sur une échelle allant de 0 à 3 en fonction de sa sévérité, du type et du statut de la controverse, ainsi que de l'attitude et la réaction de l'entreprise à celle-ci. Ce score a ensuite un impact direct sur la note SPICE de l'entreprise : chaque point de controverse fait baisser de 0,1 point la note de la partie prenante concernée (ici la Société, avec un mécanisme dégressif au bout de 3 ans). Afin de limiter le biais associé à la taille des entreprises et, suite à une étude de corrélation entre le chiffre d'affaires et les points de controverses, l'impact des points de controverse sur la note SPICE fait l'objet d'un ajustement en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise.

◆ **Un filtre de sélection des principales opportunités sociétales** : Les entreprises justifiant d'une Contribution sociétale des produits & services supérieure ou égale à +10% au sein du pilier Society & Suppliers de notre méthodologie SPICE.

L'univers d'investissement éligible du fonds est ainsi réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les actions cotées sur les marchés de la zone euro et ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par Sycomore AM.

Notre méthodologie combine les approches de l'investissement socialement responsable suivantes de façon systématique:

## ✓ Intégration ESG systématique

L'analyse ESG est systématiquement incluse dans le processus d'analyse et de gestion.

## ✓ Exclusion

Dans le cadre de notre approche d'Investissement Socialement Responsable, la politique d'exclusion ISR est un outil complémentaire qui assure qu'aucun investissement n'est réalisé dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement. Sont par exemple exclues les sociétés des secteurs du charbon (extraction et production d'énergie), du tabac, de l'armement ou encore celles dont les activités enfreignent l'un des principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Des informations plus détaillées sont disponibles dans notre Politique d'exclusion ISR disponible sur notre site [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## ✓ Thématique

Le FCP s'attache à privilégier les entreprises apportant des solutions aux grands enjeux sociétaux (santé, sécurité, nutrition, accès aux produits et service de première nécessité, inclusion, transformation numérique, éducation, et modes de vie durable)

## ✓ Engagement actionnarial

L'engagement consiste à inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans la durée, au travers d'un dialogue constructif et structuré et d'un suivi de long terme. Cet engagement repose sur la conviction que les bonnes pratiques ESG sont à même de favoriser la performance durable des entreprises et la création, de valeur pour nos clients. Cet engagement se traduit par le dialogue avec les émetteurs. Comme dans l'approche Best effort les émetteurs retenus ne sont pas forcément les meilleurs sur le plan ESG. Des informations plus détaillées sont disponibles dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

## ✓ Impact investing

Cette approche vise à réaliser, en amont, des investissements tendant à avoir un impact positif sur des problématiques sociales ou environnementales (développement de l'emploi, respect des droits de l'Homme, féminisation du management ...). Elle est indépendante de l'évaluation, en aval, de l'impact des investissements sur ces problématiques.

## ✓ Best in universe

Cette approche vise à sélectionner et pondérer les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement et peut amener à exclure certains secteurs dont la contribution au développement durable n'est pas suffisante, comparativement aux émetteurs des autres secteurs représentés dans l'univers d'investissement.

La construction du portefeuille du FCP ne tient compte d'aucun indice de référence. Le poids de chaque société dans le portefeuille est ainsi totalement indépendant du poids de cette même société dans un quelconque indice. A ce titre il est tout à fait possible qu'une société en portefeuille ne figure pas dans la liste des sociétés constitutives des principaux indices internationaux ou qu'une société figurant en bonne place dans cette même liste soit exclue du portefeuille du FCP.

Afin de satisfaire aux normes fixées pour les Plans d'Epargne en Actions, l'actif net du FCP sera à tout moment investi pour au moins 75% en actions éligibles au PEA.

### Catégories d'actifs et instruments financiers à terme utilisés :

En dehors des actions précédemment décrites et qui constituent au moins 75% de l'actif net du FCP, les actifs suivants sont susceptibles d'entrer dans la composition du FCP.

### Parts ou actions d'OPCVM:

Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif net en actions ou en parts d'OPCVM ou de FIA :

- OPCVM européens dont français investissant moins de 10% de leur actif net en OPCVM ou FIA ;
- FIA français respectant les quatre critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier.

Il peut s'agir d'OPC monétaires dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP ou d'OPC actions ou diversifiés dont la stratégie de gestion est complémentaire de celle du FCP et qui contribuent à la réalisation de l'objectif de performance.

Le FCP a la possibilité, dans les limites susmentionnées, d'investir dans des OPC dont le promoteur ou la société de gestion est Sycomore Asset Management ou l'une de ses filiales.

Ces OPC bénéficient ou se sont engagés à bénéficier dans un délai d'un an des labels ISR (Investissement Socialement Responsable) et/ou Greenfin, et/ou Finansol français, ou de labels, codes ou chartes étrangers équivalents. La part des OPCVM ne disposant pas encore de l'un des labels sus-mentionnés est limitée à 1% de l'actif net. La sélection de ces derniers interviendra sans contraintes quant aux méthodologies ISR employées par leurs sociétés de gestion respectives.

### Titres de créance et instruments du marché monétaire

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie du FCP des titres de créances négociables peuvent figurer à l'actif net du FCP. L'ensemble des investissements relatifs à cette catégorie d'actifs ne peut excéder 25% de l'actif net du FCP.

Il peut s'agir d'émetteurs publics (BTF dans un maximum de 25% de l'actif net du FCP) ou privés (CDN dans un maximum de 10% de l'actif net du FCP) sans contrainte de répartition prédéterminée entre ces deux catégories.

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Seuls les titres dont la durée de vie résiduelle est inférieure à trois mois peuvent entrer en portefeuille, sans référence à une notation minimale de la part des agences de rating.

## **Instruments dérivés**

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE. Les instruments utilisés sont des futures.

Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à la sélection des actions en portefeuille. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.

La politique d'utilisation des produits dérivés, dont les sous-jacents font l'objet du processus d'analyse SPICE, est compatible avec les objectifs du FCP et cohérente avec son inscription dans une perspective de long terme. Elle n'a pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement la politique de sélection ESG. L'utilisation d'instruments financiers dérivés se limite à des techniques permettant une gestion efficace du portefeuille de titres dans lesquels le FCP est investi.

Le FCP ne peut détenir de position courte sur un actif sélectionné comme ESG, suivant sa propre méthode de sélection ESG des actifs.

## **Titres intégrant des dérivés**

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.

Les instruments utilisés sont : bons de souscription d'actions, certificats, ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de conversion ou de souscription et plus particulièrement les obligations convertibles, les obligations convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables.

Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Le total de ces investissements dans le portefeuille du FCP ne peut pas représenter plus de 25% de son actif net.

L'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés ne pourra pas générer de surexposition.

## **Contrats négociés de gré à gré**

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats dérivés négociés de gré à gré dans le cadre de la gestion du FCP. Partant, le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps »).

## **Recours aux dépôts**

Il n'est pas prévu de recourir aux dépôts dans le cadre de la gestion du FCP.

## **Recours aux emprunts d'espèces**

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le FCP peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10% de son actif net.

## **Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres.**

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP

## **Gestion des garanties financières**

Le FCP ne reçoit pas de garanties financières dans le cadre des transactions autorisées.

## RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de calcul de l'engagement.

## PROFIL DE RISQUE

Les risques inhérents au FCP sont :

**Le risque de perte en capital**, du fait de la possibilité que la performance du FCP ne soit pas conforme aux objectifs de gestion, aux objectifs des investisseurs (ces derniers dépendant de la composition de leurs portefeuilles), ou que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, ou encore que cette performance soit diminuée d'un impact négatif de l'inflation.

**Le risque actions**, du fait de l'exposition de 75% à 100% de l'actif net aux marchés d'actions ; Le risque actions est le risque que la valeur d'une action diminue, impactée par un mouvement de marché, une information propre à la société ou à son secteur d'activité. Afin de diversifier le risque actions, mesuré en termes de volatilité, le portefeuille comprend au moins 20 valeurs.

**Le risque de liquidité**, du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le marché des petites capitalisations est destiné à recevoir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs.

Le risque de liquidité est le risque que le nombre de titres achetés ou vendus soit inférieur aux ordres transmis au marché, du fait du faible nombre de titres disponibles sur le marché.

**Le risque de change**, certaines valeurs de la zone OCDE pouvant être cotées dans une devise autre que l'euro. A ce titre l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change dans une limite de 10% de son actif net au maximum ; Le risque de change est le risque que la valeur d'une devise d'investissement diminue par rapport à la devise de référence du FCP, à savoir l'euro.

**Le risque de taux et le risque de crédit**, du fait de la possibilité pour le FCP de détenir des titres de créances et instruments du marché monétaire, dans une limite de 25% de son actif net maximum ;

Le risque de taux est :

- le risque que les taux baissent lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse du rendement) ;
- le risque que les taux augmentent lorsque les placements sont réalisés à taux fixe, la valeur d'un produit de taux (fixe) étant une fonction inverse du niveau des taux d'intérêts.

Le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre de créance ne soit plus à même d'assurer le service de sa dette, c'est-à-dire son remboursement.

**Le risque méthodologique lié à l'investissement socialement responsable (ISR)** : Les facteurs ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction des portefeuilles. La sélection et les pondérations appliquées peuvent, dans une certaine mesure, être subjectives ou basées sur des mesures qui peuvent partager le même nom mais qui ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et/ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, basées sur une évaluation qualitative et un jugement, notamment en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence de multiples approches de l'ISR. Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Il peut donc être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG. Les investisseurs doivent noter que la valeur subjective qu'ils peuvent ou non attribuer à certains types de critères ESG peut différer sensiblement d'un fonds à l'autre. L'application des critères ESG au processus d'investissement peut exclure les titres de certains émetteurs pour des raisons non financières et, par conséquent, peut faire perdre certaines opportunités de marché disponibles aux fonds qui n'utilisent pas les critères ESG ou de durabilité. Les informations ESG provenant de fournisseurs de données tiers peuvent être incomplètes, inexactes ou non disponibles. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Les fournisseurs de données ESG sont des entreprises privées qui fournissent des données ESG pour une variété d'émetteurs. Ils peuvent donc modifier l'évaluation des émetteurs ou des instruments à leur discrétion. L'approche ESG peut évoluer et se développer au fil du temps, en raison d'un affinement des processus de décision en matière d'investissement pour tenir compte des facteurs et des risques ESG, et/ou en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

**Les risques de durabilité**: du fait d'événements climatiques qui peuvent résulter du changement climatique (risques physiques) ou de la réaction de la société au changement climatique (risques de transition), qui peuvent impacter négativement les investissements et la situation financière du fonds. Les événements sociaux (par exemple, l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou les instabilités en matière de gouvernance (par exemple, la

## SYCOMORE SOCIAL IMPACT

violation significative et récurrente des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également constituer des risques de durabilité. Ces risques sont intégrés dans le processus d'investissement et le suivi des risques dans la mesure où ils représentent des risques matériels potentiels ou réels et/ou des opportunités de maximiser les rendements à long terme.

La prise en compte de ces risques est effectuée à travers l'utilisation de critères ESG, et plus précisément grâce à notre méthodologie SPICE décrite ci-dessus. Les conséquences de la survenance d'un risque de durabilité sont nombreuses et varient en fonction du risque spécifique, de la région et de la classe d'actifs. Par exemple, lorsqu'un risque de durabilité survient pour un actif, il impactera négativement sa valeur, et pourra entraîner une perte totale de celle-ci.

### ***Garantie ou protection***

Néant.

### **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

5 ans.

## RAPPORT DE GESTION

## COMMISSAIRE AUX COMPTES

KPMG Audit

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### Juillet 2022

Le fonds Sycomore Shared Growth change de nom et devient Sycomore Social Impact afin de mieux exprimer l'objectif d'impact positif sur la société poursuivi par notre sélection de valeurs. Celle-ci favorise en effet les entreprises qui apportent, par leurs produits et services, des solutions aux grands enjeux sociétaux et qui par là même sont plus susceptibles d'offrir une croissance visible et durable. La surperformance du fonds depuis le début de l'année, dans un contexte de crainte d'un ralentissement économique favorable à son positionnement défensif, s'est réduite en juillet sous l'effet d'un net regain d'optimisme des investisseurs. Parmi les principaux contributeurs sur le mois, on retrouve des entrées récentes comme Bavarian Nordic, Sartorius Stedim ou Schneider. Ces deux dernières ont bénéficié de la publication de bons résultats pour le premier semestre, d'autant mieux reçus par le marché que leurs valorisations sont revenues à des niveaux plus raisonnables après leur nette correction ces derniers mois. A l'inverse, Grifols pèse à nouveau sur la performance en juillet malgré le fort rebond de la collecte de plasma sanguin. La reconstitution des stocks à un moment où la rentabilité est sous pression a fait bondir le niveau de levier financier.

### Août 2022

En août, le fonds a continué de souffrir de son absence d'exposition au secteur de l'énergie fossile qui affiche une progression dans un marché en retrait. Le secteur de la santé, qui avait été un contributeur positif jusqu'à l'été du fait de son statut défensif, a pesé sur la performance depuis, affecté par la rotation sectorielle ainsi que par un risque de litige sur un médicament. En effet, le Zantac impliquait plusieurs laboratoires dont Sanofi, la première ligne du portefeuille. La réaction sur ce titre nous semble disproportionnée, mais ne nous permet pas de renforcer la position, l'incertitude liée au litige pouvant durer. Synlab, leader européen des laboratoires d'analyses, est également en net retrait malgré des résultats supérieurs aux attentes, un relèvement de ses perspectives de ventes et un maintien de celles de marges. Les investisseurs se sont concentrés sur l'impact au-delà de 2022 de l'inflation et une dépréciation, pourtant technique, en Allemagne. A l'inverse, Kerry surperforme grâce à la publication de résultats qui mettent en évidence une croissance robuste et une bonne résilience de la profitabilité qui confirment le potentiel de revalorisation du titre. Le titre ERG, acteur de l'énergie renouvelable entré en portefeuille récemment, est également en hausse sur le mois.

### Septembre 2022

La baisse des marchés s'est accentuée en septembre alimentée par un contexte macroéconomique très incertain et un changement accéléré de régime de taux. Les valeurs de croissance, à duration longue, poursuivent leur derating et les petites et moyennes capitalisations souffrent tout particulièrement tandis que les financières affichent la meilleure résistance. Dans ce contexte, le fonds sous-performe son indice. Les valeurs avec un levier financier significatif, déjà peu présentes dans le fonds, ont été allégées ou sorties du portefeuille (Vonovia, Xior, GN Store Nord, Grifols...). Les plus petites valeurs ont également été allégées pour tenir compte de flux vendeurs significatifs déconnectés des fondamentaux de ces entreprises. A l'inverse, certaines valeurs de croissance jugées trop chères en 2021 reviennent à des niveaux de valorisation raisonnables, même à l'aune du nouvel environnement de taux. Nous avons ainsi initié ou renforcé Siemens Healthineers, Schneider Electric, ASML. Avec prudence, nous réinvestissons progressivement dans ce type de valeurs. Enfin, les laboratoires pharmaceutiques, peu sensibles aux aléas économiques, à l'inflation ou à un risque de derating - les valorisations étant déjà basses avec des rendements élevés - ont été renforcés (Roche et Novartis).

### Octobre 2022

Les marchés européens ont connu un fort rebond en octobre, portés par des réactions globalement positives aux premiers résultats trimestriels publiés, qui amènent les investisseurs à envisager un scénario économique moins dégradé qu'initialement attendu. Dans ce contexte plus favorable aux valeurs cycliques, le fonds a sous-performé son indice, pénalisé par sa sous-exposition au secteur des énergies fossiles et aux valeurs financières, qui figurent parmi les principaux bénéficiaires de la hausse. SAP, Sanofi et Air Liquide sont les principaux contributeurs positifs sur le mois, portés par des publications de résultats rassurantes quant à leur résilience dans le contexte macroéconomique actuel. Dans cet environnement qui demeure incertain, nous avons poursuivi le renforcement de valeurs de croissance de qualité dont les valorisations nous semblent désormais plus raisonnables (Siemens Healthineers, Schneider Electric, ASML). Danone dont la rationalisation du portefeuille d'activités semble commencer à être entrée en portefeuille.

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Novembre 2022

Les marchés ont poursuivi leur fort rebond en novembre, bénéficiant de publications de résultats résilients et des espoirs d'un ralentissement des hausses de taux par la Fed. Dans ce contexte de regain d'appétit pour le risque, le fonds a été pénalisé par sa surexposition au secteur de la santé, secteur parmi les moins bénéficiaires de la hausse. Le laboratoire espagnol Rovi figure parmi les principaux contributeurs négatifs, affecté par le ralentissement du vaccin Covid et des retards dans l'approbation par la FDA de deux de ses traitements les plus prometteurs. La réaction du marché nous semble exagérée et la ligne a été renforcée. A l'inverse, Alstom rebondit nettement grâce à une publication rassurante sur le plan de la génération de trésorerie et des impacts de l'inflation. Les petites et moyennes valeurs, du secteur technologique comme Esker, Believe, Cancom, Compugroup ou Tinexta, profitent d'un repositionnement plus offensif des investisseurs.

## Décembre 2022

Les marchés ont corrigé en fin d'année sous le double effet de prises de profits après le fort rebond de l'automne et d'un retour à la hausse des taux longs. Seules les financières se distinguent positivement sur le mois. Dans ce contexte, Sycomore Social Impact est en ligne avec son indice. Parmi les principaux contributeurs positifs, Sanofi a vu le risque Zantac, dont l'impact sur les cours nous paraissait exagéré, fortement refluer grâce à des développements favorables dans les litiges en cours. Va-Q-Tec rebondit de près de 70% suite à l'OPA lancée par EQT. Corbion a de son côté bénéficié de l'annonce du relèvement de ses objectifs moyen-terme. A l'inverse, Synlab continue de souffrir de craintes des investisseurs sur les marges des prochaines années, pressurisées par l'inflation dans un contexte de prix réglementés. Enfin, Euroapi a été affecté par la suspension temporaire de sa production de prostaglandines pour des raisons réglementaires dont la gravité nous semble limitée.

## Janvier 2023

Les marchés rebondissent fortement en janvier tirés par la réouverture de la Chine, la double conviction que le pic d'inflation a été passé et que le ralentissement économique sera finalement plus modéré qu'attendu. Dans ce contexte de regain d'appétit pour le risque, les titres défensifs sous-performent dans une rotation sectorielle favorisant les secteurs cycliques et financiers. Les laboratoires pharmaceutiques, Sanofi, AstraZeneca, Roche et Novartis, par exemple, affichent des performances proches de zéro ou négatives. A l'inverse, les petites et moyennes capitalisations (Unifiedpost, Sol, Believe, Cancom) ont été recherchées, entamant un mouvement de rattrapage qui pourrait se poursuivre sur 2023. Shop Apotheke, leader allemand des pharmacies en ligne, qui a publié des résultats préliminaires pour le dernier trimestre de bonne facture avec notamment une nette dynamique de gains de parts de marché, se distingue particulièrement après une année boursière 2022 difficile.

## Février 2023

Les marchés poursuivent leur progression en février, malgré la poursuite de la hausse des taux, portés par des publications de résultats de bonne facture et la vigueur du consommateur. Dans ce contexte de moindre aversion au risque, Sycomore Social Impact sous-performe. Gerresheimer, fournisseur de produits de conditionnement et d'administration de médicaments en verre ou plastique, affiche la meilleure performance du portefeuille grâce à la publication d'une croissance organique confirmant le fort momentum du groupe. Orange, en nette hausse, bénéficie du bon accueil du message délivré lors de sa Journée Investisseurs, notamment au sujet de l'accélération de la génération de cash. Compugroup, acteur de la digitalisation du secteur de la santé, continue son rebond grâce à des perspectives 2023 très solides tant au niveau du chiffre d'affaires que des marges. A l'inverse, Korian et Synlab affichent de fortes baisses, affectés par l'inquiétude des marchés sur leur bilan.

## Mars 2023

La faillite de SVB et l'effondrement de Crédit Suisse ont alimenté les craintes d'une crise financière et économique. Les banques, les cycliques et l'énergie ont ainsi sous-performé. A l'inverse, les valeurs de croissance, portées par la baisse des taux longs, et les défensives se distinguent. Le fonds surperforme dans ce contexte favorable à son positionnement. Les valeurs pharmaceutiques affichent ainsi plusieurs des meilleures contributions positives. C'est le cas de Sanofi et Novartis qui ont aussi publié des résultats cliniques positifs sur des produits significatifs pour leur croissance. Synlab, en forte baisse depuis son IPO, réalise la meilleure performance du fonds en mars, le groupe ayant reçu une marque d'intérêt de Cinven pour une sortie de la cote sur une prime de 40%. A l'inverse EuroAPI, qui a émis un nouvel avertissement sur ses résultats et a coupé sa guidance moyen-terme, corrige fortement. La trop vive réaction du marché, selon nous, laisse le titre à des niveaux de valorisations très attractifs.

## Avril 2023

Dans un marché qui reste proche de ses plus hauts, l'appétit au risque est néanmoins resté limité, les défensives ayant été recherchées au détriment des cycliques et des petites et moyennes capitalisations (largement représentées dans le fonds). Les laboratoires pharmaceutiques en portefeuille, Novartis, Roche, Astra Zeneca et dans une moindre mesure Sanofi, affichent parmi les meilleures performances en avril. Korian rebondit grâce à la publication de résultats très solides sur le plan opérationnel (croissance, taux d'occupation, guidances) et rassurants quant à la capacité de refinancement du groupe. A l'inverse, Sartorius Stedim Biotech recule nettement après la publication de résultats très inférieurs aux attentes du consensus. Le groupe ne revoit pas à la baisse sa guidance pour l'année à ce stade. Merck KGaA et Qiagen ont souffert par sympathie mais nous sommes convaincus que, du fait de l'effet de base, le premier trimestre est vraiment le point bas pour le secteur life science.

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Mai 2023

Le marché affiche en mai un léger recul masquant des disparités sectorielles fortes. Le secteur de la technologie, porté par la publication de résultats supérieurs aux attentes et l'engouement pour l'IA, affiche une nette progression quand le reste des secteurs est en recul avec des reflux marqués de l'énergie et des utilities. Les différences de performance entre tailles de capitalisation sont limitées, contrastant ainsi avec la forte surperformance des plus grandes capitalisations ces derniers trimestres. Dans ce contexte, le fonds surperforme grâce à une sélection de titres payante notamment dans le secteur de la santé. Qiagen, une forte conviction en retard dans le secteur medtech malgré des perspectives favorables et des valorisations attractives, se redresse. Zealand Pharma bénéficie de la publication de résultats cliniques positifs dans l'obésité. Alstom rebondit, les investisseurs et analystes saluant les progrès réalisés sur le bilan et la génération de trésorerie.

## Juin 2023

Les marchés d'actions européens ont repris le chemin de la hausse en juin, portés par les financières et les valeurs cycliques notamment de la consommation. A l'inverse, les valeurs de la santé sont en retard et, pour nombre d'entre elles, sont même en baisse. Dans ce contexte, le fonds sous-performe. L'avertissement sur ses résultats 2023 de Sartorius Stedim, qui met en avant la poursuite du déstockage et un manque d'investissements chez ses clients, a pesé sur le sous-segment Life Science et Merck KGaA et Qiagen sont également en baisse marquée. Nous restons confiants sur ces titres, fortement surpondérés, l'effet de base s'améliorant nettement au deuxième semestre et le déstockage étant par nature limité dans le temps. La thématique de l'électrification de l'économie a en revanche été très bien orientée en juin et les câblers Nexans et Prysmian affichent parmi les meilleures performances du portefeuille.

Sur l'exercice, Sycomore Social Impact enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	Performance sur l'exercice	Performance de l'indice Euro STOXX TR <sup>1</sup>
A	+ 1,94%	+ 23,61%
I	+ 2,45%	
R	+ 1,43%	
X	+ 2,45%	
ID	+ 2,44%	

<sup>1</sup> Performance calculée dividendes réinvestis

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## **CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE**

La fusion intragroupe de BNP Paribas Securities Services, valorisateur et dépositaire du fonds, avec sa société mère, BNP Paribas SA a eu lieu le 1 octobre 2022. Par conséquent, le prospectus a été mis à jour afin de refléter ce changement.

Par ailleurs, en janvier 2023, la documentation réglementaire du fonds a été mise à jour afin de prendre en compte (i) le passage au Document d'Informations Clés (DIC PRIIPS) en remplacement du DICI, et (ii) la mise en place d'une annexe pré-contractuelle dite « SFDR » au prospectus.

## **INFORMATIONS SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT**

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM.

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

L'évolution de l'actif net est présentée depuis la clôture du précédent exercice :

	Au 30 juin 2022					Au 30 juin 2023				
	A	I	R	X	ID	A	I	R	X	ID
Nombre de parts	33 244.68	616 574.12	17 807.11	8 915.56	57.31	10 205.90	549 363.82	17 767.28	4 532.67	25.00
Valeur de la part	392.97 €	426.56 €	362.17 €	455.19 €	404.31 €	400.60 €	437.01 €	367.35 €	466.36 €	412.84 €
Actif net total	286 601 627.53 €					252 817 998.28 €				

## INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE.

Les instruments utilisés sont des futures. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action.

Les contreparties à ces contrats sont : SGCIB, Morgan Stanley, JP Morgan, BNP Paribas et Goldman Sachs, le risque de contrepartie étant limité à 10% par établissement financier.

Ces transactions ne donnent pas lieu à constitution de garanties financières au profit du FCP.

## INFORMATION SUR L'UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NEGOCIES DE GRE A GRE

Il n'est pas prévu de recourir à des contrats dérivés négociés de gré à gré dans le cadre de la gestion du FCP. Partant, le FCP n'aura pas recours à des contrats d'échange sur rendement global (« Total Return Swaps »).

## MESURE DU RISQUE GLOBAL :

Le calcul du risque global du fonds s'effectue grâce à la méthode de l'engagement.

## INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Au 30 juin 2023, le FCP détenait des parts ou actions des OPCVM suivants :

- SYCOMORE SELECTION MIDCAP
- SYCOMORE GLOBAL EDUCATION

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	263
Vente Actions	425
Achat Future	0
Vente Future	0
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat BS/DS	0
Vente BS/DS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	0
Vente OPCVM	1
Achat Obligations	0
Vente Obligations	0
Achat ETF	0
Vente ETF	0

## INFORMATION SUR LA CESSION TEMPORAIRE DE TITRES AU SEIN DU FCP (PRÊT DE TITRES)

Le FCP n'est pas autorisé à recourir aux acquisitions ou cessions temporaires de titres.

## ELIGIBILITE DU FONDS AU PLAN D'EPARGNE EN ACTIONS

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

## PROPORTION D'INVESTISSEMENT EN TITRES ELIGIBLES AU PEA :

Au 30 juin 2023, le portefeuille du fonds SYCOMORE SOCIAL IMPACT était investi à 84.42% en titres éligibles au PEA.

## POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

## PROCEDURE DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Sycomore Asset Management sélectionne et évalue les intermédiaires avec lesquels elle est en relation, pour ne retenir que ceux offrant la plus grande efficacité dans leur domaine d'intervention.

Sycomore Asset Management confié la négociation de ses ordres à Sycomore Market Solutions. Sycomore Market Solutions reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.

## COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

## **COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION**

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet ([www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

## **REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2022**

*Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)*

Conformément à la réglementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

### **1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel**

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation...

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

### **2. Gouvernance et contrôle des rémunérations**

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).

Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.

Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

### **3. Personnel Identifié**

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.

Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

### **4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable**

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).

Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

## 5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.

Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.
- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.

Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.

Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes. De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

## 6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

## 7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 604 873 €  
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 1 371 000 €  
Nombre de bénéficiaires : 76, dont 47 de la catégorie Personnel Identifié  
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 6 294 557€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2022.

NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

\* \* \*

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Sycomore Social Impact  
 Identifiant d'entité juridique: 9695000WMHF272PCG625

## Objectif d'investissement durable

Par investissement durable on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : 4 %<sup>1</sup>

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: 85 %<sup>2</sup>

**Non**

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_\_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

### Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, l'objectif du FCP est la réalisation d'une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return, sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans et selon un processus d'investissement socialement responsable.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

<sup>1</sup> Pourcentage exprimé sur l'actif net.

<sup>2</sup> Pourcentage exprimé sur l'actif net.

**Au niveau des entreprises investies**, deux filtres principaux, l'un d'exclusion et l'autre de sélection, sont utilisés :

Un filtre de sélection des principales opportunités ESG est mis au service des objectifs d'investissement durable du fonds.

- i. **Contribution sociale** : Entreprises justifiant d'une note de contribution sociétale<sup>3</sup> supérieure ou égale à +10 % au sein du volet Society & Suppliers de la méthodologie SPICE de Sycomore AM.
- ii. **Le comportement citoyen** : La contribution de l'entreprise à travers sa manière d'opérer, au regard des 7 critères quantitatifs (mission d'entreprise à impact sociétal positif, Influence & Proactivité, Droits humains, Ethique des affaires, Fiscalité responsable, Dons & mécénat et Communautés locales) devra être supérieur ou égale à 2.5 (sur 5).

Un filtre d'exclusion : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extra-financières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si :

- a. Elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion ISR de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou
- b. Elle a obtenu une note SPICE inférieure à 3/5, ou
- c. Elle est visée par une controverse de niveau 3/3.

Enfin, de par sa classification en article 9 du règlement SFDR, la part du fonds exposée aux actions est investie uniquement en titres émis par des entreprises répondant à la définition de l'investissement durable établie par Sycomore AM en application du règlement SFDR<sup>4</sup>.

En 2022-2023, le fonds a réalisé les investissements durables suivants :

- Environ 89% de l'actif net étaient des investissements durables avec un objectif social ou environnemental, tous les investissements du portefeuille avaient :
  1. Une notation SPICE supérieure ou égale à 3/5 et
  2. Une contribution sociétale supérieure à 10% et

<sup>3</sup> La Contribution Sociétale des produits et services d'une entreprise est une métrique quantitative comprise entre -100% et +100%, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des différentes activités d'une entreprise.

La méthodologie s'appuie pour ce faire sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies et les 169 sous-objectifs (ou cibles) qui les composent, feuille de route commune des acteurs publics comme privés à horizon 2030 pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Elle intègre également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'institutions publiques, ainsi que des sources indépendantes de référence comme l'Access to Medicine Foundation ou l'Access to Nutrition Initiative. Plus d'informations sur la métrique sur le site de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/622923849>

<sup>4</sup> Pour plus d'information consulter le rapport de durabilité et d'engagement actionnarial du fonds : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/705176531>

### 3. Une note sur le comportement citoyen supérieure à 2.5

Au niveau du produit, la société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat par rapport à l'Indice de référence du Fonds concernant les deux indicateurs suivants :

- **Contribution Sociétale (CS)** : en 2022/2023, le fonds disposait d'une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +53%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution Sociétale moyenne pondérée de +16%.
- **Contribution environnementale nette (NEC)** : en 2022/2023, le fonds disposait d'une Contribution environnementale moyenne pondérée de +10%, tandis que l'indice de référence affichait une Contribution environnementale moyenne pondérée de -1%.

Par ailleurs, environ 6% de l'actif net du fonds étaient des liquidités, présentées dans ce document dans la section « non durable ».

Enfin, environ 5% du fonds de l'actif net étaient des fonds Sycomore remplissant eux-mêmes les critères de la définition d'investissement durable de Sycomore AM et en particulier l'un des critères de contribution positive (NEC  $\geq$  10% ou CS  $\geq$  30% au niveau consolidé).

A la fin de la période de référence, le Fonds remplissait l'intégralité des critères susmentionnés, dont les éléments chiffrés sont présentés à la page suivante.

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Sustainability Indicators  
30/06/23

Application level	Indicator	Unit	Period actual value	Pre-contractual commitment
Investee	<b>Compliance with sustainable development selection filters</b>	<b>% of compliant investee companies</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
	- Societal Contribution $\geq 10\%$		-	-
	- Corporate citizenship $\geq 2.5$		-	-
	- Gouvernance $\geq 2.5$		-	-
	<b>Compliance with sustainable development exclusion filters</b>	<b>% of compliant investee companies</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
	- Investees with a SPICE score $\geq 3/5$		-	-
	- Investees compliant with Sycomore AMSRI exclusion policy		-	-
	- Investees compliant with Sycomore AM controversy framework		-	-
	<b>Sustainable Investment sub-total (excl. cash and funds)</b>	<b>% Invested</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
	o.w. with a Social objective, based on:	% invested	71%	$\geq 1\%$
The Societal Contribution $\geq +30\%$	% invested	85%	-	
The Good Jobs Rating $\geq 55/100$	% invested	4%	-	
The Happy@Work Environment Rating $\geq 4.5/5$	% invested	7%	-	
o.w. with an Environmental objective, based on the Net Environmental Contribution $\geq +10\%$	% invested	4%	$\geq 1\%$	
Product	<b>Net Environmental Contribution</b>	<b>Average weighted %, within [-100% ; +100%]</b>	<b>10%</b>	<b><math>\geq</math> Benchmark = -1%</b>
	<b>Societal Contribution</b>	<b>Average weighted %, within [-100% ; +100%]</b>	<b>53%</b>	<b><math>\geq</math> Benchmark = 16%</b>
	<b>Reference universe reduction resulting from SRI approach Implementation</b>	<b>% reduction</b>	<b>62%</b>	<b><math>\geq 20\%</math></b>

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



- Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Deux dispositifs sont appliqués à l'ensemble des investissements du fonds pour s'assurer que les investissements durables ne causent de préjudice important à aucun objectif environnemental ou social d'investissement durable :

- ✓ La méthodologie SPICE requiert l'analyse de plus de 90 critères, structurés autour de cinq parties prenantes :
  - Society & Suppliers : société civile et fournisseurs ;
  - People : collaborateurs ;
  - Investors : actionnaires ;
  - Clients : clients ;
  - The Environment : l'environnement

Les investissements qui causeraient un préjudice important à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont ciblés et exclus via deux mécanismes :

- Un seuil minimum pour l'ensemble de la note SPICE, fixé à 3/5 pour chaque investissement du fonds ;
- La prise en compte des controverses associées à l'émetteur, examinées quotidiennement grâce à différentes sources d'informations externes ainsi qu'une analyse des controverses effectuée par un prestataire externe. Chaque controverse affecte la notation SPICE de l'émetteur. Les controverses sévères peuvent mener à une exclusion de l'univers d'investissement du fonds.
- ✓ La politique d'exclusion<sup>1</sup> de Sycomore AM ajoute à cela des restrictions sur les activités jugées génératrices de préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.
- ✓ Enfin, la politique de prise en compte des principales incidences négatives ([politique PAI](#)) s'applique à l'ensemble des investissements de la poche actions cotées. Elle applique des seuils d'exclusion visant à limiter l'exposition à des investissements qui causeraient un préjudice important sur les thèmes couverts par les PAI.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le fonds, classé Article 9, investit, pour la partie exposée aux actions cotées, exclusivement dans des titres répondant à la définition de l'investissement durable

<sup>1</sup> La politique d'exclusion est disponible sur le site internet de Sycomore AM : <https://fr.sycomore-am.com/documentation-esg?category=policies>

développée par Sycomore AM en application du règlement SFDR. Ainsi, la politique PAI précitée s'applique à ces investissements.

En outre, la méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, couvre l'ensemble des problématiques environnementales, sociales et de gouvernance ciblées par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité listés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards<sup>2</sup>).

Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicable aux entreprises, et hormis l'indicateur dédié aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives listés dans la Table 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les Table 2 et Table 3 de la norme), 42 indicateurs font partie du champ d'analyse SPICE (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux), et 4 indicateurs sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux).

Plus précisément, le modèle d'analyse fondamentale SPICE est un modèle intégré, permettant d'établir une vue d'ensemble des entreprises de l'univers d'investissement. Ce cadre d'analyse a été défini en prenant en compte les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG pour refléter la façon dont les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les principales opportunités durables.

Des exemples de rapprochement entre les indicateurs d'incidences négatives de la norme technique réglementaire et les points d'analyse SPICE incluent entre autres :

**Society & Suppliers (S)** : la note « S » reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de la société civile et de ses fournisseurs. L'analyse est fondée sur la contribution sociétale des produits et services, sur le comportement citoyen, et la chaîne de sous-traitance. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, l'absence de code de conduite fournisseurs, le manque de protection des lanceurs d'alerte, l'absence de politique relative aux droits humains, une *due diligence* insuffisante, les risques de traite d'êtres humains, de travail des enfants ou de travail forcé, les atteintes sévères à des droits humains, et les risques liés aux politiques anti-corruption, font partie du champ d'analyse de cette section Society & Suppliers.

**People (P)** : la note « P » se focalise sur les collaborateurs de l'entreprise et sa gestion du capital humain. L'analyse de ce pilier couvre la qualité de l'intégration des problématiques liées aux employés, l'épanouissement des employés et la mesure de l'engagement des employés. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, les écarts de rémunération homme-femme, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance, les indicateurs liés aux politiques de prévention des accidents sur le lieu de travail et plus largement à la santé-sécurité, le manque de mécanismes de réclamation, l'existence de discriminations, ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, font partie du périmètre de la section People.

---

<sup>2</sup>[https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L\\_.2022.196.01.0001.01.ENG&toc=OJ%3AL%3A2022%3A196%3ATOC](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.L_.2022.196.01.0001.01.ENG&toc=OJ%3AL%3A2022%3A196%3ATOC)

**Investors (I) :** Le pilier « I » se concentre sur la relation entre l'entreprise et ses actionnaires. La notation est issue d'une analyse approfondie de la structure juridique et actionnariale de l'entreprise, et des interactions et équilibres des pouvoirs entre différents groupes : dirigeants, actionnaires et leurs représentants, administrateurs. L'analyse cible également le modèle d'affaires et la gouvernance de l'entreprise. Parmi les indicateurs d'incidences négatives, le manque de parité au conseil d'administration/de surveillance ou un écart excessif entre la rémunération du PDG et la rémunération médiane, sont également examinés dans cette section.

**Clients (C) :** le pilier « C » identifie les clients comme une partie prenante de l'entreprise et porte sur la qualité de l'offre faite au client ainsi que la qualité de la relation client.

**Environment (E) :** le pilier « E » évalue le rapport de l'entreprise au capital naturel, qui porte à la fois sur la gestion des problématiques environnementales, et sur les externalités, positives ou négatives, générées par le modèle d'affaires de l'entreprise. La section spécifiquement dédiée à l'empreinte environnementale des opérations tient compte d'indicateurs d'incidences négatives, parmi lesquels les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution de l'air, les indicateurs liés à la consommation et à la pollution de l'eau, les indicateurs de génération de déchets, ou d'atteinte à la biodiversité. La section dédiée au risque de transition, de son côté, tient compte parmi les indicateurs d'incidences négatives, du manque d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou des activités dans les filières des énergies fossiles.

**Politique d'exclusion :** enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM cible certains indicateurs d'incidences négatives supplémentaires, dont les armes controversées, l'exposition aux filières des énergies fossiles ou la production de produits chimiques (pesticides chimiques de synthèse). Plus largement, cette politique d'exclusion a été rédigée pour cibler les entreprises non-conformes au Pacte mondial des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse – SPICE incluant l'examen des controverses et la revue de conformité vis-à-vis de la politique d'exclusion – effectuée, les décisions d'investissement sont affectées de la manière suivante :

- D'une part et en ligne avec la question précédente, l'analyse fournit une protection contre un éventuel préjudice important à l'encontre d'un objectif d'investissement durable, en excluant les entreprises ne donnant pas les garanties minimales ;
- Le dossier d'investissement est par ailleurs affecté par les résultats de l'analyse, à deux niveaux :
  - Certaines hypothèses des projections financières de l'entreprise (croissance, rentabilité, passifs, acquisitions et cessions, etc.) peuvent découler de résultats d'analyse SPICE ;
  - Certaines hypothèses du modèle de valorisation sont systématiquement connectées aux résultats de l'analyse SPICE.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*

Le développement du cadre d'analyse SPICE de Sycomore AM, ainsi que sa politique d'exclusion, se sont inspirés des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes de l'Organisation Internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

L'analyse fondamentale d'une entreprise exige systématiquement d'examiner les relations avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale a été construite afin d'identifier les défis stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la direction et son niveau d'engagement, et les risques et opportunités auxquels fait face l'entreprise. Sycomore AM a par ailleurs défini sa Politique Droits Humains<sup>3</sup> conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Toutefois, les diligences réalisées afin de détecter d'éventuelles violations aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne peuvent pas garantir leur absence avec certitude.



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont prises en considération à deux niveaux :

1. La politique PAI mentionnées précédemment, qui s'appuie en particulier sur les indicateurs PAI figurant au tableau 1 de l'annexe I des normes techniques réglementaires (RTS) du règlement SFDR
2. En complément, le cadre d'analyse SPICE passe en revue tous les enjeux visés par les indicateurs PAI, avec la capacité d'exploiter ces indicateurs pour alimenter la revue.

<sup>3</sup> La Politique Droits Humains de Sycomore AM est disponible ici : <https://fr.sycomore-am.com/telecharger/1087821149>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir celle se terminant le 30 juin 2023.

Investissements les plus importants	Secteur	% actif net	Pays
Sanofi	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	8.3%	France
QIAGEN NV	Équipements et services de santé	5.7%	Etats-Unis
Merck KGaA	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	4.7%	Allemagne
Veolia Environnement SA	Services collectifs	3.9%	France
Siemens Healthineers AG	Équipements et services de santé	3.4%	Allemagne
ASML Holding NV	Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3.4%	Pays-Bas
Ellis SA	Services commerciaux et professionnels	3.2%	France
AstraZeneca PLC	Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	3.1%	Royaume-Uni
Nexans SA	Biens d'équipement	2.8%	France
Alstom SA	Biens d'équipement	2.7%	France
Schneider Electric SE	Biens d'équipement	2.7%	France
bioMérieux SA	Équipements et services de santé	2.5%	France
SPIE SA	Services commerciaux et professionnels	2.5%	France
SAP SE	Logiciels et services	2.3%	Allemagne
Nexi S.p.A.	Services financiers	2.1%	Italie

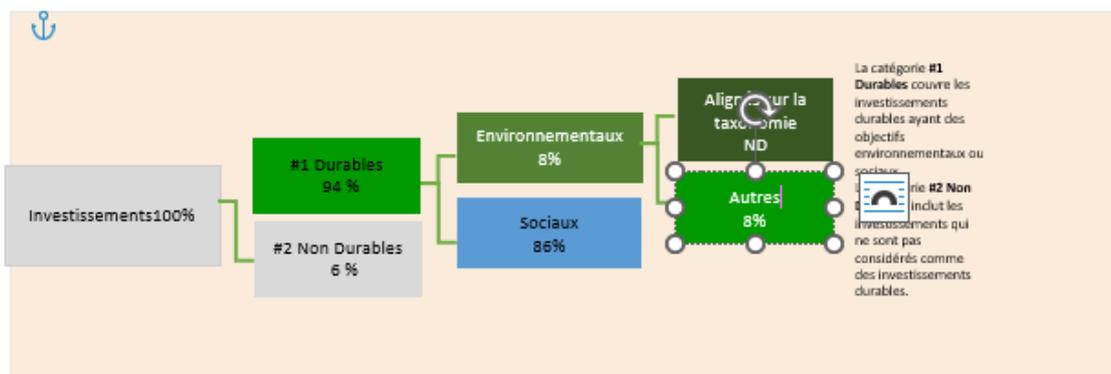
Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



Sont comptabilisés dans la partie « durables » les 89% présentés dans le premier tableau ainsi que les 2 fonds répondant chacun aux critères d'investissement durable définis par Sycomore AM au niveau agrégé (notamment critères de contribution sociétale ou environnementale).

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

La répartition sectorielle reflète la thèse d'investissement et les contraintes du fonds. Lors de la période écoulée, la répartition sectorielle s'est établie comme suit :

Secteur	% entreprises investies
Sciences pharmaceutiques, biotechnologiques et biologiques	33.1%
Équipements et services de santé	19.6%
Biens d'équipement	12.1%
Services commerciaux et professionnels	9.3%
Services collectifs	7.7%
Services de télécommunication	3.8%
Semi-conducteurs et équipements pour semi-conducteurs	3.8%
Produits alimentaires, boissons et tabac	3.0%
Logiciels et services	2.8%
Services financiers	2.4%
Assurance	1.0%
Biens de consommation durables et habillement	0.6%
Distribution et vente au détail de produits de première nécessité	0.3%
Matériaux	0.3%
Médias et divertissement	0.2%



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>4</sup> ?**

- Oui:
- Dans le gaz fossile     Dans l'énergie nucléaire
- Non

<sup>4</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

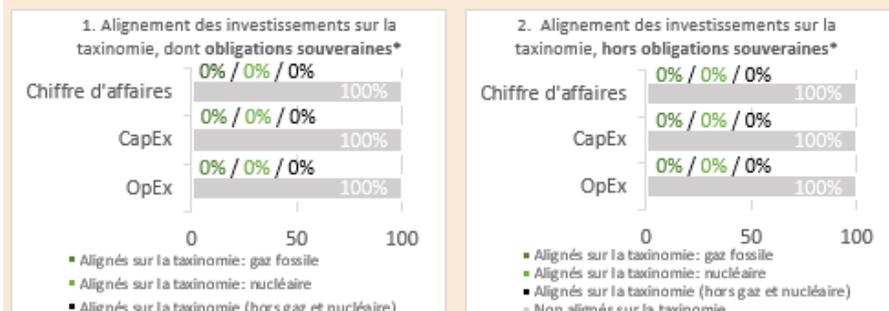
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a

De même, les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

## ● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes au sens de la taxinomie de l'UE.



## Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de quantifier la part d'investissements alignés au sens de la taxinomie de l'UE.

L'ensemble des investissements durables ayant un objectif environnemental sont donc présentés ici non conformes à la taxinomie de l'UE, pour 4% de l'actif net. (hors prise en compte des fonds)



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

85% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social. (hors prise en compte des fonds)



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

6% des investissements étaient de la trésorerie ou équivalents de trésorerie.

Ces investissements n'étaient pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex ante* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre à au moins l'un des quatre critères fixés par le fonds, identifiés comme apportant des réponses à des défis de développement durable. Identifier si l'investissement répond à un objectif environnemental ou un objectif social est un prérequis de l'analyse avant investissement.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
  - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, générerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
  - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
    - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
    - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
    - Suite à une| controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
    - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
    - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Fonds Commun de Placement*  
*SYCOMORE SOCIAL IMPACT*  
**Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels**  
**Exercice clos le 30 juin 2023**

KPMG S.A.  
société française membre du réseau KPMG  
constitué de cabinets indépendants adhérents de  
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.  
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise  
comptable et de commissariat  
aux comptes à directoire et  
conseil de surveillance.  
Inscrite au Tableau de l'Ordre  
à Paris sous le n° 14-30080101  
et à la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes  
de Versailles et du Centre.

Siège social :  
KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital : 5 497 100 €.  
Code APE 6920Z  
775 726 417 R.C.S. Nanterre  
TVA Union Européenne  
FR 77 775 726 417



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Fonds Commun de Placement SYCOMORE SOCIAL IMPACT**

14, avenue Hoche - 75008 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SYCOMORE SOCIAL IMPACT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Pascal Lagand  
KPMG le 30/10/2023 19:08:17

Pascal Lagand  
Associé



## Bilan actif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Immobilisations Nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>237,502,742.34</b>	<b>267,072,175.75</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>225,593,285.34</b>	<b>240,667,146.17</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	225,593,285.34	240,667,146.17
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances</b>	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Titres de créances négociables	-	-
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé - Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres d'organismes de placement collectif</b>	<b>11,909,457.00</b>	<b>26,405,029.58</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	11,909,457.00	26,405,029.58
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Créances représentatives de titre reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-
Titres empruntés	-	-
Titres donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Autres Actifs : Loans</b>	-	-
<b>Autres instruments financiers</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>691,479.86</b>	<b>357,211.93</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	691,479.86	357,211.93
<b>Comptes financiers</b>	<b>15,682,482.91</b>	<b>22,063,326.68</b>
Liquidités	15,682,482.91	22,063,326.68
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>253,876,705.11</b>	<b>289,492,714.36</b>

## Bilan passif

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Capitaux propres</b>	-	-
<b>Capital</b>	268,560,447.77	282,380,161.93
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	3,635.71	8,052.54
<b>Report à nouveau (a)</b>	0.23	0.01
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)</b>	-17,541,501.33	3,464,779.72
<b>Résultat de l'exercice (a,b)</b>	1,795,415.90	748,633.33
Total capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	252,817,998.28	286,601,627.53
<b>Instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-	-
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	-	-
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Instruments financiers à terme</b>	-	-
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	1,058,666.93	2,891,047.88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1,058,666.93	2,891,047.88
<b>Comptes financiers</b>	39.90	38.95
Concours bancaires courants	39.90	38.95
Emprunts	-	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	253,876,705.11	289,492,714.36

(a) Y compris comptes de régularisations.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

## Hors-bilan

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagements de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	-	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	4,226,605.11	4,478,784.43
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
Produits sur prêts	-	-
Autres produits financiers	297,021.51	-
<b>TOTAL I</b>	<b>4,523,626.62</b>	<b>4,478,784.43</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	-	-
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur dettes financières	-19,155.55	-136,750.05
Autres charges financières	-	-
<b>TOTAL II</b>	<b>-19,155.55</b>	<b>-136,750.05</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I + II)</b>	<b>4,504,471.07</b>	<b>4,342,034.38</b>
<b>Autres produits (III)</b>	-	-
<b>Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)</b>	<b>-2,824,806.03</b>	<b>-3,874,100.57</b>
<b>Résultat net de l'exercice (I + II + III + IV)</b>	<b>1,679,665.04</b>	<b>467,933.81</b>
<b>Régularisation des revenus de l'exercice (V)</b>	<b>115,750.86</b>	<b>280,699.52</b>
<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)</b>	-	-
<b>Résultat (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1,795,415.90</b>	<b>748,633.33</b>

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01 du 14 Janvier 2014, modifié.

La devise de comptabilité est l'Euro.

Toutes les valeurs mobilières qui composent le portefeuille ont été comptabilisées au coût historique, frais exclus.

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

### Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur. En l'absence de sensibilité, les titres d'une durée résiduelle égale à trois mois sont valorisés au dernier taux jusqu'à l'échéance et ceux acquis à moins de trois mois, les intérêts sont linéarisés.

### Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

### Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion

- 1,00 % TTC maximum pour la part I
- 1,50 % TTC maximum pour la part A
- 2,00 % TTC maximum pour la part R
- 1,00 % TTC maximum pour la part ID
- 1,00 % TTC maximum pour la part X

La dotation est calculée sur la base de l'actif net. Ces frais, n'incluant pas les frais de transaction, seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés à l'OPC, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiaires (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

### Frais de recherche

Néant

## Commission de surperformance

15% TTC au-delà de l'indice DJ Euro Stoxx TR pour les parts I, A, R et ID.

## Rétrocession de frais de gestion

Néant

## Méthode de comptabilisation des intérêts

Intérêts encaissés

## Affectation des résultats réalisés

- Part I : capitalisation
- Part A : capitalisation
- Part R : capitalisation
- Part X : capitalisation
- Part ID : capitalisation et/ou distribution

## Affectation des plus-values nettes réalisées

- Part I : capitalisation
- Part A : capitalisation
- Part R : capitalisation
- Part X : capitalisation
- Part ID : capitalisation et/ou distribution

## Changements affectant le fonds

Néant

## Evolution de l'actif net

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
Actif net en début d'exercice	286,601,627.53	482,385,866.63
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.)	40,833,048.75	61,004,101.55
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-79,058,958.43	-184,194,683.61
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17,647,333.78	39,580,631.12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-38,528,085.91	-32,560,712.68
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-	-
Frais de transaction	-573,845.89	-733,992.59
Différences de change	235,765.41	1,039,044.44
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	23,981,479.50	-80,386,491.80
Différence d'estimation exercice N	-11,319,449.07	-35,300,928.57
Différence d'estimation exercice N-1	35,300,928.57	-45,085,563.23
Variation de la différence d'estimation des instruments financiers à terme :	-	-
Différence d'estimation exercice N	-	-
Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-31.50	-69.34
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1,679,665.04	467,933.81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>252,817,998.28</b>	<b>286,601,627.53</b>

## Complément d'information 1

	Exercice 30/06/2023
<b>Engagements reçus ou donnés</b>	
Engagements reçus ou donnés (garantie de capital ou autres engagements) (*)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers inscrits en portefeuille constitutifs de dépôts de garantie</b>	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
<b>Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe</b>	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	11,909,457.00
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(\*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

## Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2023	
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	Nombre de titres	
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	67,355.11653	
Nombre de titres rachetés	134,565.41289	
<b>Catégorie de classe A (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	11,045.60702	
Nombre de titres rachetés	34,084.38806	
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	13,120.74893	
Nombre de titres rachetés	13,160.58567	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	7,864.00000	
Nombre de titres rachetés	12,246.88793	
<b>Catégorie de classe ID (Devise: EUR)</b>		
Nombre de titres émis	-	
Nombre de titres rachetés	32.30940	
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant (EUR)	
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-	
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-	
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-	
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-	
Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
<b>Catégorie de classe I (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	2,530,397.62	1.00
Commissions de surperformance	371.73	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe A (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	105,523.30	1.50
Commissions de surperformance	91.77	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe R (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	137,794.25	2.00
Commissions de surperformance	58.94	-
Autres frais	-	-

## Complément d'information 2

	Exercice 30/06/2023	
<b>Catégorie de classe X (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	50,443.15	1.00
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
<b>Catégorie de classe ID (Devise: EUR)</b>		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	125.26	1.00
Commissions de surperformance	0.01	-
Autres frais	-	-
<b>Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)</b>	-	-

(\*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

## Ventilation par nature des créances et dettes

	Exercice 30/06/2023
<b>Ventilation par nature des créances</b>	
Avoir fiscal à récupérer	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Valorisation des achats de devises à terme	
Contrevaleur des ventes à terme	
Autres débiteurs divers	555,369.36
Coupons à recevoir	136,110.50
<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>691,479.86</b>
<b>Ventilation par nature des dettes</b>	
Déposit euros	
Déposit autres devises	
Collatéraux espèces	
Provision charges d'emprunts	
Valorisation des ventes de devises à terme	
Contrevaleur des achats à terme	
Frais et charges non encore payés	215,037.00
Autres créditeurs divers	843,629.93
Provision pour risque des liquidités de marché	
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>1,058,666.93</b>

## Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Exercice 30/06/2023
<b>Actif</b>	
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	-
Obligations indexées	-
Obligations convertibles	-
Titres participatifs	-
Autres Obligations et valeurs assimilées	-
<b>Titres de créances</b>	-
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Bons du Trésor	-
Autres TCN	-
Autres Titres de créances	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
<b>Autres actifs : Loans</b>	-
<b>Passif</b>	
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	-
Actions	-
Obligations	-
Autres	-
<b>Hors-bilan</b>	
<b>Opérations de couverture</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-
<b>Autres opérations</b>	
Taux	-
Actions	-
Autres	-

## Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variable	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	15,682,482.91
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	39.90
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	15,682,482.91	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	39.90	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

## Ventilation par devise de cotation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	CHF	GBP	NOK	DKK	USD
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	11,251,419.08	7,832,296.59	1,803,302.48	1,740,161.78	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Titres d'OPC	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	3.97	-	9.48	23.20
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	39.60	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

## Affectation des résultats

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1,784,350.28	825,188.06
<b>Total</b>	<b>1,784,350.28</b>	<b>825,188.06</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1,784,350.28	825,188.06
<b>Total</b>	<b>1,784,350.28</b>	<b>825,188.06</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-16,653,550.18	3,176,375.98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-16,653,550.18</b>	<b>3,176,375.98</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-16,653,550.18	3,176,375.98
<b>Total</b>	<b>-16,653,550.18</b>	<b>3,176,375.98</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Catégorie de classe A (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	10,492.88	-34,691.12
<b>Total</b>	<b>10,492.88</b>	<b>-34,691.12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	10,492.88	-34,691.12
<b>Total</b>	<b>10,492.88</b>	<b>-34,691.12</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-284,615.98	159,503.50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-284,615.98</b>	<b>159,503.50</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-284,615.98	159,503.50
<b>Total</b>	<b>-284,615.98</b>	<b>159,503.50</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-15,234.93	-54,677.85
<b>Total</b>	<b>-15,234.93</b>	<b>-54,677.85</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-15,234.93	-54,677.85
<b>Total</b>	<b>-15,234.93</b>	<b>-54,677.85</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-455,995.81	79,598.21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-455,995.81</b>	<b>79,598.21</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-455,995.81	79,598.21
<b>Total</b>	<b>-455,995.81</b>	<b>79,598.21</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	15,730.97	12,741.52
<b>Total</b>	<b>15,730.97</b>	<b>12,741.52</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	15,730.97	12,741.52
<b>Total</b>	<b>15,730.97</b>	<b>12,741.52</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-146,623.49	49,020.16
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-146,623.49</b>	<b>49,020.16</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-146,623.49	49,020.16
<b>Total</b>	<b>-146,623.49</b>	<b>49,020.16</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0.23	0.01
Résultat	76.70	72.72
<b>Total</b>	<b>76.93</b>	<b>72.73</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	76.75	72.21
Report à nouveau de l'exercice	0.18	0.52
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>76.93</b>	<b>72.73</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	25.00000	57.30940
Distribution unitaire	3.07	1.26
<b>Crédits d'impôt et avoirs fiscaux attachés à la distribution du résultat</b>		
Montant global des crédits d'impôt et avoirs fiscaux:		
provenant de l'exercice	-	-
provenant de l'exercice N-1	-	-
provenant de l'exercice N-2	-	-
provenant de l'exercice N-3	-	-
provenant de l'exercice N-4	-	-

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

**Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3,635.71	8,052.54
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-715.87	281.87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>2,919.84</b>	<b>8,334.41</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	2,919.84	8,334.41
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>2,919.84</b>	<b>8,334.41</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	-	-
Distribution unitaire	-	-

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

### Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	427.86	455.36	530.37	426.56	<b>437.01</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	302,759.23	308,478.56	407,889.57	263,006.60	<b>240,078.47</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	707,605.79933	677,436.75976	769,055.35312	616,574.11836	<b>549,363.82200</b>

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Date de mise en paiement</b>					
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	2.46	29.98	41.44	5.15	<b>-30.31</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	1.07	-11.30	1.27	1.33	<b>3.24</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Catégorie de classe A (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	402.04	423.86	491.05	392.97	<b>400.60</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	16,585.12	15,933.37	22,610.21	13,064.25	<b>4,088.53</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	41,251.51187	37,590.25060	46,043.73711	33,244.67759	<b>10,205.89655</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	2.32	28.08	38.47	4.79	<b>-27.88</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-1.10	-14.49	-1.23	-1.04	<b>1.02</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	373.59	394.41	454.84	362.17	<b>367.35</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	43,869.59	41,121.92	45,295.34	6,449.29	<b>6,526.81</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	117,424.07435	104,260.10345	99,584.85837	17,807.11489	<b>17,767.27815</b>

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	2.16	26.07	35.71	4.47	<b>-25.66</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	-3.50	-12.90	-3.10	-3.07	<b>-0.85</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts C	443.40	485.88	565.97	455.19	<b>466.36</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	20,574.36	7,824.79	6,561.86	4,058.31	<b>2,113.87</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts C	46,401.00000	16,104.24705	11,593.91448	8,915.55657	<b>4,532.66864</b>

<b>Date de mise en paiement</b>	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts C	2.54	31.36	44.23	5.49	<b>-32.34</b>
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts C	2.25	0.42	1.36	1.42	<b>3.47</b>

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Catégorie de classe ID (Devise: EUR)

	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Valeur liquidative (en EUR)</b>					
Parts D	414.26	437.07	503.93	404.31	<b>412.84</b>
<b>Actif net (en k EUR)</b>	10.36	25.05	28.88	23.17	<b>10.32</b>
<b>Nombre de titres</b>					
Parts D	25.00000	57.30940	57.30940	57.30940	<b>25.00000</b>

Date de mise en paiement	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	-	4.50	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat</b> (y compris les acomptes) (en EUR)	3.59	-	1.21	1.26	<b>3.07</b>
<b>Crédit d'impôt unitaire (*)</b> personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes (en EUR)</b>					
Parts D	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire sur résultat (en EUR)</b>					
Parts D	-	-10.92	-	-	-

(\*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

## Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				<b>225,593,285.34</b>	<b>89.23</b>
<b>Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				<b>225,593,285.34</b>	<b>89.23</b>
ALFEN N.V.	36,941.00	61.58	EUR	2,274,826.79	0.90
ALMIRALL SA	494,064.00	7.58	EUR	3,742,534.80	1.48
ALSTOM	251,455.00	27.32	EUR	6,869,750.60	2.72
AMPLIFON SPA	65,907.00	33.59	EUR	2,213,816.13	0.88
ARCADIS NV	69,382.00	38.28	EUR	2,655,942.96	1.05
ARISTON HOLDING NV	139,354.00	9.68	EUR	1,348,946.72	0.53
ASML HOLDING NV	12,871.00	663.00	EUR	8,533,473.00	3.38
ASTRAZENECA PLC	59,607.00	112.76	GBP	7,832,296.59	3.10
BAVARIAN NORDIC A/S	26,259.00	194.00	DKK	684,163.34	0.27
BELIEVE SA	48,503.00	11.38	EUR	551,964.14	0.22
BIOMERIEUX	66,394.00	96.12	EUR	6,381,791.28	2.52
BUREAU VERITAS SA	113,015.00	25.12	EUR	2,838,936.80	1.12
CARBIOS	15,768.00	35.00	EUR	551,880.00	0.22
CARBIOS SACA RTS 07/07/2023	15,768.00	3.56	EUR	56,134.08	0.02
CELLNOVO GROUP SA	946,670.00	-	EUR	-	-
CLARIANE SE	544,442.00	6.66	EUR	3,625,983.72	1.43
COMPUGROUP MEDICAL SE & CO K	33,242.00	45.08	EUR	1,498,549.36	0.59
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA	75,206.00	30.62	EUR	2,302,807.72	0.91
DANONE	89,632.00	56.14	EUR	5,031,940.48	1.99
ELIS SA -W/I	456,968.00	17.80	EUR	8,134,030.40	3.22
ERG SPA	192,535.00	26.98	EUR	5,194,594.30	2.05
ESKER SA	3,125.00	138.60	EUR	433,125.00	0.17
EUROAPI SASU	435,883.00	10.49	EUR	4,574,592.09	1.81
GENFIT	195,398.00	3.50	EUR	683,893.00	0.27
GERRESHEIMER AG	22,426.00	103.10	EUR	2,312,120.60	0.91
INNATE PHARMA SA	160,751.00	2.88	EUR	462,159.13	0.18
KONINKLIJKE KPN NV	1,177,628.00	3.27	EUR	3,849,665.93	1.52
LABORATORIOS FARMACEUTICOS R	77,599.00	42.34	EUR	3,285,541.66	1.30
LONZA GROUP AG-REG	2,094.00	533.40	CHF	1,144,346.70	0.45
MEDINCELL SA	237,401.00	6.55	EUR	1,554,976.55	0.62
MERCK KGAA	79,175.00	151.55	EUR	11,998,971.25	4.75
NEXANS SA	88,761.00	79.35	EUR	7,043,185.35	2.79
NEXI SPA	745,818.00	7.18	EUR	5,356,464.88	2.12

# SYCOMORE SOCIAL IMPACT

## Inventaire des instruments financiers au 30 Juin 2023

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
NEXUS AG	11,312.00	56.50	EUR	639,128.00	0.25
NOVARTIS AG-REG	54,583.00	90.00	CHF	5,033,010.60	1.99
ORANGE	449,138.00	10.70	EUR	4,806,674.88	1.90
POSTE ITALIANE SPA	222,920.00	9.92	EUR	2,210,474.72	0.87
PRYSMIAN SPA	110,933.00	38.28	EUR	4,246,515.24	1.68
QIAGEN N.V.	349,492.00	41.14	EUR	14,378,100.88	5.69
REDCARE PHARMACY NV	6,987.00	94.84	EUR	662,647.08	0.26
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	18,108.00	273.50	CHF	5,074,061.78	2.01
SALMAR ASA	48,690.00	432.90	NOK	1,803,302.48	0.71
SANOFI	213,523.00	98.20	EUR	20,967,958.60	8.29
SAP SE	46,780.00	125.14	EUR	5,854,049.20	2.32
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	3,089.00	228.70	EUR	706,454.30	0.28
SCHNEIDER ELECTRIC SE	40,708.00	166.46	EUR	6,776,253.68	2.68
SIEMENS HEALTHINEERS AG	164,750.00	51.86	EUR	8,543,935.00	3.38
SPIE SA - W/I	211,940.00	29.60	EUR	6,273,424.00	2.48
STRATEC SE	47,605.00	63.40	EUR	3,018,157.00	1.19
SYNLAB AG	429,267.00	9.05	EUR	3,884,866.35	1.54
TINEXTA SPA	64,779.00	16.84	EUR	1,090,878.36	0.43
UCB SA	44,405.00	81.20	EUR	3,605,686.00	1.43
VEOLIA ENVIRONNEMENT	343,292.00	28.95	EUR	9,938,303.40	3.93
ZEALAND PHARMA A/S	32,146.00	244.60	DKK	1,055,998.44	0.42
<b>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				-	-
CLARIANE RTS 07/07/2023	544,442.00	-	EUR	-	-
<b>Titres d'OPC</b>				<b>11,909,457.00</b>	<b>4.71</b>
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne</b>				<b>11,909,457.00</b>	<b>4.71</b>
SYCOMORE GLOBAL EDUCATION XCA	31,500	83.21	EUR	2,621,241.00	1.04
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	10,800	860.02	EUR	9,288,216.00	3.67
<b>Créances</b>				<b>691,479.86</b>	<b>0.27</b>
<b>Dettes</b>				<b>-1,058,666.93</b>	<b>-0.42</b>
<b>Dépôts</b>				-	-
<b>Autres comptes financiers</b>				<b>15,682,443.01</b>	<b>6.20</b>
<b>TOTAL ACTIF NET</b>			<b>EUR</b>	<b>252,817,998.28</b>	<b>100.00</b>